

MAIRIE



51, Route de la DOLOMIE
34800 MOUREZE

Procès verbal de la séance du 13 juin 2023

Date de la convocation : 06 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURES

Présents : Patrick-Albert JAURES, Stéphanie DURAND, Evelyne JOURDAIN, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Eric PARDAILHE, Chantal PAULY, Céline VILLEBRUN

Absent excusé : Serge DIDELET, Christiane CARLES, Jean-Luc LOUAIZIL

Le quorum est atteint la séance est ouverte

Monsieur le 1er adjoint demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élue secrétaire de séance : Chantal PAULY

Ordre du jour:

- Aménagement de la place "le pré" phase 1 - Autorisation d'attribution et signature des lots relevant la procédure adaptée.
- Redevance occupation domaine public pour tournage de film, court-métrage...
- Choix du prestataire pour les besoins topographiques du ruisseau de la Nougarède
- Questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 9 mai 2023.

Approuvé à l'unanimité des présents : 7 voix pour

2) Délibérations du conseil :

Aménagement de la place "le pré" - (2023 23)

Autorisation d'attribution et signature des lots relevant la procédure adaptée.

En séance du 15 octobre 2020 le conseil municipal a approuvé l'avant projet d'aménagement de la place « le pré ».

En séance du 28 juin 2021, le conseil municipal a approuvé la signature d'un contrat avec l'architecte pour l'aménagement de la place « le pré », phase 1, pour les missions suivantes :

- Conception du projet
- Avant projet définitif
- Dépose de permis de construire
- Lancement de consultation
- Suivi et réception des travaux

Suivant l'article du CGCT article L 2122-22 le conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences au maire, *notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

En application des articles L 2123-1, R 2123-1 du code de la commande publique, une procédure adaptée a été engagée le 17 avril 2023 pour les lots suivants :

- Lot 1 – Terrassement et Gros œuvre
- Lot 2 – Etanchéité
- Lot 3 – Carrelage faïence
- Lot 4 – plomberie
- Lot 5 – Electricité
- Lot 6 – Serrurerie

Les candidats avaient jusqu'au 11 mai 2023 pour remettre les offres.

Après analyse des offres reçues par l'architecte mandaté, les lots 1 – 4 ont été déclaré sans suite pour motif d'ordre budgétaire – le montant de l'offre reçue est supérieur au montant initialement prévue pour la réalisation du projet.

Une nouvelle procédure adaptée sera engagée après réévaluation de la prestation et des éléments techniques.

Pour les autres lots, au vu des pièces fournies et suite au classement issu de la pondération des critères suivants :

Prix des prestations : 50%

Valeur technique : 50%

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 2 – Etanchéité
OLD MEDITERRANEE
montant 16 434,40 €

Lot 5 - Electricité
SARL MICHEL MEILLAN
montant 3 929,32 € HT

Lot 3 – Carrelage faënce
SARL AZUR
montant 2 066,00 € HT

Lot 6 – Serrurerie
NORMAND
montant HT 41 543,90 € HT

Approuvé.
7 voix pour

Redevance occupation domaine public pour tournage de film, court-métrage... (2023 24)

Le Conseil Municipal :

Vu les articles L 2121-29, L 2213-6, L 2573-47 du CGCT,
Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques
Considérant le nombre croissant de demandes de tournages sur le territoire de la Commune;
Considérant la nécessité de faciliter et d'accompagner, dans un cadre spécifique, les demandes de tournages sur le territoire de la commune;
Considérant que les tournages nécessitent une occupation particulière de l'espace public,

Après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs liés aux occupations du domaine public pour les usages suivants :

Tournages audiovisuels sur le domaine public immobilier à des fins d'exploitation commerciale	Long-métrages de fiction, fictions TV (unitaires ou séries), films institutionnels de commanditaires privés, publicités, programmes de flux.	Equipe de tournage composée de 50 personnes maximum : 1 500,00 € / jour Equipe de tournage composée 51 à 100 personnes : 2 250,00 € / jour Equipe de tournage composée de plus de 100 personnes : 3 000,00 € / jour
Tournages audiovisuels de moindre importance sur le domaine public immobilier à des fins d'exploitation commerciale	Court-métrages, clips, web-séries de fiction ;	Equipe composée de 20 personnes maximum : 300,00 € / jour Equipe composée de 21 à 50 personnes : 450,00 € / jour
Shootings photos	Shootings photos.	Equipe composée de plus de 50 personnes : 600,00 € / jour

RAPPELLE que les sociétés de tournage devront mettre en place la signalisation correspondante, tels que les arrêtés d'interdiction de stationner ou de circuler.

RAPPELLE que tout tournage de films ou prise de photos fera l'objet d'un accord écrit du maire, assorti des prescriptions si nécessaire.

Approuvé.
7 voix pour

Choix du prestataire pour les besoins topographiques du ruisseau de la Nougarède (2023 25)

Par délibération en date du 5 janvier 2023 le Conseil municipal, avait autorisé M. le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché :

- à retenir le prestataire MEDIAE pour réaliser une étude hydraulique d'aléas sur le cours d'eau « La Nougarède »,
- à faire appel à un géomètre expert pour l'établissement d'un relevé topographique des différents niveaux du cours d'eau.

M. le 1^{er} adjoint présente au Conseil des devis reçus pour les prestations suivantes :

Relevés topographiques suite à la modélisation du cours d'eau :

- 9 ouvrages hydrauliques de sections limitées (type buse Ø200 à Ø1000 ou cadres). Le levé devra présenter les coupes amont et aval des ouvrages. Attention sur l'ouvrage 9, il se compose d'un cadre et d'une buse ;
- 9 profils en long au-dessus de ces ouvrages (en violet);
- 32 profils en travers d'une longueur entre 50 et 100m (seul le profil P1 est le plus long avec 130 m).

Sur les profils en travers, le levé doit représenter le lit mineur (3 points en fond + 2 points par berge mini), les singularités du site (mur, seuil, ...), les ruptures de pentes et le lit majeur jusqu'au relief le bordant (2-3 m plus haut).

EPSILON GE : 12 390,00 € HT

GEOM7 : 10 580,00 € HT

DGEMA : 6 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre de DGEMA pour un montant de 6 000,00 € HT
- AUTORISE M. le 1er adjoint, pour le maire empêché, à signer le devis.

7 voix pour

3) Questions diverses

- Reçu subvention Hérault Energies pour les horloges astronomiques
Cout TTC : 1 746 €
Subvention : 814,80 €
soit 931,20 € à la charge de la commune

- Point sur les travaux bâtiment du Courtinals présenté par Eric
Le rideau du bâti est à changer. Devis Normand 2 197 €HT pour le rideau ou 3 527 € HT pour châssis fixe anti infraction.
Option pour le changement du rideau.

Demande de Benjamin pour une pergola - A voir plus tard - Devis somethal reçu en 2022 : 6 500 € TTC

*Devis électricien pour mise aux normes. Devis reçu entreprise HENRI (devis pas assez détaillé.
Devis reçu entreprise Meillan pour mise aux normes intérieur et extérieur : 11 035 € TTC
Refaire devis que pour bâtiment intérieur.*

- Visite auberge Val Mourèze avec commission sécurité en présence d'Eric et Jean-Luc - Pas de problème-

- Intervention de Franck Pruvot - présenté par Eric
Elagage et débroussaillage (parc du château/ruisseau vers forage/ a faire également ruisseau vers pierre de l'hôpital/ jardin église...)

- Report journée citoyenne le 2 septembre.

- Journée patrimoine le dimanche 17 septembre (voir le boulanger ?)

- Reçu M. HENRIQUE RIBIERO Victor domicilié à Salasc pour un contrat aidé en tant qu'agent polyvalent aussi bien sur le technique que sur le parking. Doit faire un essai en immersion les 19 et 20 juin 2023.

- Compte rendu de Chantal suite à sa visite à Carcassonne
Problème eau/ trop de consommation/ Enormément de fuites eau/ Problème chaleur hydratation et déshydratation des sols...

- Compte rendu de Chantal -Visite patrimoine église
Autel abimé suite humidité/ Attente rapport de la conservatrice.

- Thierry
Point sur projet culturel théâtre de verdure. Toujours pas de réponse reçue.
Se tourner vers la région pour des aides!!!
Faire une étude de faisabilité.

- Patrick
Compte rendu des diverses réunions.
Conférence des maires sur la loi ZAN. Le préfet a décliné l'invitation.
Discussion du SCOT.
GEOPARC a été lancé (label UNESCO qui s'applique sur les communes avec des sites remarquables)
Etude sur le rapprochement des communes.

Fin séance 20h45.

La secrétaire de séance
Chantal PAULY



Le Président de séance
Patrick-Albert JAURES



